



MAIRIE DE MARSAC-SUR-DON  
Tarifs communaux  
(Applicables à compter du 1er janvier 2023)

Objet	Tarifs 2023	Délib.de référence	Observations
-------	-------------	--------------------	--------------

## RECETTES

### \* SERVICE ASSAINISSEMENT

#### - Participation pour l'assainissement collectif

constructions existantes	711		le tarif applicable est celui à la date de l'obtention du permis de construire. Il est demandé au moment de l'achèvement des travaux
constructions nouvelles	2 128		

### \* LOCATIONS

#### Salle municipale (personnes physiques ou morales)

##### Particulier de la commune

Vin d'honneur	59		
Journée	130		
1/2 journée	86		
journée supplémentaire	124		

##### Particulier hors commune

Vin d'honneur	89		
Journée	189		
1/2 journée (y compris soirée)	145		
journée supplémentaire	177		

##### Associations hors de la commune

Assemblée générale, réunion Vin d'honneur, galette, buffet froid sans utilisation de la cuisine	82		
Evenement avec entrée payante ou utilisation de la cuisine	122		
Représentation avec entrée gratuite	107		

##### Commercial, entreprises, divers

journée (09h/18h)	177		
demi journée	107		
Organisateur évènementiel	532		
caution	215		
Forfait ménage	116		

#### Salle "Les 3 Arches"

##### Particulier de la commune

Salle entière week-end (1 jour)	678		
Salle entière week-end (2 jours)	954		
Prestation supplémentaire pour non nettoyage	315		
Utilisation du lundi au jeudi	547		
Bar seul	108		

##### Particulier hors commune

Salle entière week-end (1 jour)	812		
Salle entière week-end (2 jours)	1 091		
Prestation supplémentaire pour non nettoyage	321		
Utilisation du lundi au jeudi	678		
Bar seul	146		

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le

ID : 044-214400913-20221201-2022\_046-DE



Objet	Tarifs 2023	Délib.de référence	Observations
<b>Associations de la commune</b> (1ere location gratuite)			
Tarif 1 journée (pour la seconde location)	405		
Salle entière 2 jours	810		
Prestation supplémentaire pour non nettoyage	315		
Bar seul	108		
Assemblée générale sans repas (+120 personnes)	gratuit		
<b>Associations hors commune</b>			
Tarif 1 journée	537		
Salle entière 2 jours	1 075		
Prestation supplémentaire pour non nettoyage	321		
Bar seul	146		
Assemblée générale sans repas (+120 personnes)	132		
<b>Tarif applicable à tous</b>			
Location micro HF	37		
Caution matériel	210		
Location vidéo- projecteur	59		gratuit pour les associations de Marsac-sur-Don
Forfait nettoyage	315		

* CIMETIERE			
- Concession terrain trentenaire	188		
- Concession terrain cinquantenaire	295		

* COLUMBARIUM			
- Concession columbarium 15 ans	193		
- Concession columbarium 30 ans	341		

* VENTES COMMUNALES			
- Photocopie	0,21		
- Droit de place (3 heures)	7		
- Terre végétale (m <sup>3</sup> )	7		
- Bois : Chêne	22		
- Bois : tout venant	18		

* LOCATIONS			
- Auberge de la Roche (Loyer mensuel H.T.)	1 100	29.10.10	Loyer indexé sur indice INSEE (coût de la construction)
Local infirmières	450	23.02.12	Loyer indexé sur indice INSEE (coût de la construction)
Local commercial	1		1 euro symbolique

* ANIMAUX ERRANTS (Chiens et autre animal)			
Capture d'un chien ou autre	35	26.11.09	
Pension journalière	16	26.11.09	toute journée commencée sera due (Les frais éventuels de vétérinaires seront à la charge du propriétaire)

## DEPENSES

* ECOLE PUBLIQUE			
- fournitures scolaires par élève et par an	42		
- voyages classes découverte par élève résident à Marsac	21		dans la limite d'un maximum de 45 élèves/an/école
- activités extra scolaire par élève (classe découverte)	12		

A Marsac-sur-Don le 02/12/2022

Le Maire,  
Hervé de Trogoff

